

CONCESSION DE SERVICE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES ARTS ET METIERS - ARTS ET METIERS

Campus Cluny
Rue Porte de Paris
71250 Cluny



CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RESTAURANT DU CAMPUS DE CLUNY



Date et heure limites de réception des candidatures :
13 mars 2025 à 12h

Règlement de la Consultation Phase candidature

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONCESSION DE SERVICE	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - DUREE DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC	3
2.2 - DELAI DE VALIDITE DES CANDIDATURES	3
2.3 – PRECISIONS ET MODIFICATIONS APORTEES AU DOSSIER DE CONSULTATION	3
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION – PHASE CANDIDATURE	3
ARTICLE 4 : PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROPOSITIONS	3
ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES	4
ARTICLE 6 : MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES	5
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	6
7.1 – ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACTS	6
7.2 – PROCEDURES DE RECOURS	6

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Phase candidature

Article premier : Objet de la concession de service

1.1 - Objet de la consultation

La présente concession de service porte sur l'exploitation et la gestion du restaurant du campus de Cluny à compter du 2 janvier 2026.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article L1121-1 et suivants du code de la commande publique.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée de la concession de service public

La durée de la concession de service est de 6 ans minimum renouvelable une fois pour un an.

2.2 - Délai de validité des candidatures

Le délai de validité des candidatures est fixé à **3 mois** à compter de la date limite de réception.

2.3 – Précisions et modifications apportées au dossier de consultation

Les candidats sont informés que l'ENSAM se réserve le droit d'apporter des précisions au dossier de consultation.

L'ENSAM se réserve en outre la possibilité d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures des modifications mineures ou des documents complémentaires au dossier de consultation dans l'intérêt du service et dans le respect de l'égalité de traitement des candidats. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation – phase candidature

Le dossier de consultation remis aux candidats contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C.) ;
- Le programme et ses annexes : spécifications techniques et fonctionnelles sommaires

Le dossier de consultation de la présente procédure est la propriété de l'ENSAM. Les informations qu'il contient présentent un caractère confidentiel. Il ne pourra en aucune manière être divulgué ou communiqué à des tiers, les candidats ne pouvant en faire usage que pour les besoins de l'élaboration de leur offre.

Article 4 : Propriété intellectuelle des propositions

Les propositions, documents et éléments présentés par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle.

Article 5 : Présentation des candidatures

Les candidatures des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Si les candidatures des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans la candidature.

Chaque candidat aura à produire :

1) Capacité juridique

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Pouvoir habilitant le signataire à engager la société (KBIS de moins de 3 mois, délégation de pouvoir, etc.)	Non
Attestation de vigilance de l'URSSAF	Non
Attestation de régularité fiscale à jour au 31 décembre de l'année précédente Important : si votre société est société-fille d'une société-mère, merci de transmettre l'attestation fiscale à jour de la société-mère	Non

2) Capacité économique et financière

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (sauf si la constitution de l'entreprise date de moins de 3 ans).	Non

3) Capacité technique et professionnelle

Libellés	Signature
Tous renseignements ou documents relatifs à la nature de l'activité, aux qualifications professionnelles et aux moyens techniques et humains dont le candidat dispose pour assurer la gestion et la continuité du service et permettant d'évaluer son expérience dans le domaine, objet du service notamment :	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;	Non
Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé	Non

Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont les suivants :

Critères pour la phase candidature	Annotations
1- Capacité financière des candidats*	Présence / Absence des documents Insuffisant – Correcte – bien adaptée
2- Capacité technique et professionnelle du candidat	
2.1-Pertinence et organisation de l'équipe Descriptif de l'organisation de l'équipe Compréhension des enjeux du programme	Présence / Absence des documents Insuffisant – Correcte - Pertinent
2.2- Qualité des références	Présence/Absence : Non adapté – Adapté – Pertinent

Pour chacun des critères et sous-critères mentionnés, l'acheteur analysera les éléments fournis via les annotations indiquées supra pour apprécier les capacités des candidats. Lorsque ces dernières sont jugées insuffisantes au regard des annotations, le(s) candidat(s) sera (seront) rejeté(s).

Article 6 : Modalités de remise des candidatures

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des candidatures.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
ENSAM DG SACP

151 BOULEVARD DE L'HOPITAL
75013 PARIS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 – Adresses supplémentaires et points de contacts

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

7.2 – Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le tribunal Administratif de Paris

7 rue de Jouy
75181 PARIS CEDEX 04
Tél : 01 44 59 44 00
Télécopie : 01 44 59 46 46
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Paris

7 rue de Jouy
75181 PARIS CEDEX 04

Tél : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr